



LE FONDS D'ÉDUCATION ACA

THE ACA SCHOLARSHIP TRUST

Notre mission est de promouvoir l'épanouissement global des Nord-américains d'ascendance ou d'affinité française et catholique. Le Fonds d'Éducation ACA encourage les jeunes à poursuivre des études supérieures dans une spécialisation donnée. À ses débuts le programme distribuait des prêts d'honneur que les récipiendaires remboursaient après leurs études, quand cela leur était possible. En 1999 la formule a été changée, passant d'un prêt sans intérêt à une bourse d'études. Le Fonds d'Éducation est constitué de remboursements, de dons, de contributions et de legs. Vous pouvez contribuer individuellement au Fonds d'Éducation; ces contributions sont déductibles d'impôts (selon 501 (c) (3) aux États-Unis).

Formulaire pour Fonds Honoraire

Date d'application: _____

Nom du donateur: _____

Adresse: _____

Ville, province, Code postal: _____

Numéro de téléphone: _____

Courriel: _____

Type de donation: Corporation/Organisation Famille/Individu Autre: _____

Titre du fonds: _____

(i.e. Fonds de la famille LeBlanc)

Montant de la contribution: _____ \$ (minimum 10 000 \$)

Bourse renouvelable: Est-ce que la bourse est renouvelable si les critères sont maintenus? Oui Non

Domaine/Champs d'intérêts: _____

Moyenne minimum requise: _____

Critères de la bourse: (caractère, activité, champs d'intérêts [engineering, politique public], ministère Chrétien, etc.)

Commentaires additionnels: _____

Signature du donateur

Nom du donateur (en lettres moulées)

Date

Instructions

- Faire le chèque payable au Fonds d'Éducation ACA
- Écrire "Fonds d'Éducation" sur la ligne mémo de votre chèque



FONDS D'ÉDUCATION ACA
P.O. BOX 117
ASSONET, MA 02702-0117





LE FONDS D'ÉDUCATION ACA

THE ACA SCHOLARSHIP TRUST

INFORMATION SUR LE FONDS HONORAIRE

1. Le Fonds Honoraire peut être établi au nom d'une personne, une famille, une compagnie, ou une entité. Votre contribution peut également être anonyme.
2. Le montant minimum pour une donation pour un Fonds Honoraire est de 10 000\$. Il n'y a pas de montant maximum pour une donation.
3. L'application pour l'établissement d'un Fonds Honoraire doit être reçue avant le 1er novembre pour les étudiants sélectionnés au printemps et recevant une bourse à l'automne.
4. Le donateur détermine la longévité de leur bourse d'éducation.
5. La bourse peut être divisée entre les sessions.
6. Les donateurs recevront une notification et une lettre de remerciement.
7. Si il n'y a pas de candidat qualifié, la bourse sera reportée à l'année suivante pour la prochaine sélection.
8. Les personnes parentes au donateur de la bourse ne sont pas éligibles pour cette bourse particulière.
9. Le comité du Fonds d'Éducation détermine les récipiendaires de la bourse.
10. Les étudiants sont renseignés des opportunités de bourse via le site internet du Fonds d'Éducation ACA: acascholarshiptrust.org.
11. Toutes les donations sont déductibles d'impôts selon 501 (c) (3) aux États-Unis.

PRÉFÉRENCES POUR LE FONDS HONORAIRE PEUVENT ÊTRE BASE SUR:

1. Exploit académique, intégrité, conduite, besoin financier, caractère, leadership, professionnalisme
2. Un champs d'études particulier
3. La moyenne générale
4. Étudiant dans un programme à diplôme
5. Des résultats de test spécifiques

Pour plus d'information concernant l'établissement d'un Fonds Honoraire avec le Fonds d'Éducation, veuillez communiquer avec Pauline L. Lally, administratrice à info@ACAScholarshipTrust.org.